

Pouvoir d'emprunt—Loi

Les actes sont éloquentes. J'ai reçu des informations par téléphone ce matin. Comme je ne les ai pas encore toutes vérifiées, je les communique à titre indicatif. J'ai entendu dire qu'au moins deux grandes chaînes de restauration rapide ont décidé d'elles-mêmes d'afficher la liste des ingrédients. Si j'ai bien compris, elles n'afficheront pas les ingrédients de tous les aliments mais seulement de ceux qui peuvent causer des allergies, une initiative qui pourrait certes prendre de l'ampleur.

Comment pouvons-nous accepter les excuses du ministre de la Santé qui prétendait pas plus tard que la semaine dernière que c'était impossible, alors que les chaînes le font d'elles-mêmes? Le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas d'expliquer ce qu'on ne peut pas faire pour la santé des Canadiens, mais ce qu'on peut et ce qu'on doit faire.

● (1130)

Il n'est assurément pas déraisonnable en 1988 de réclamer, dans le cas des repas pris au restaurant, le droit de savoir ce que contient au juste notre assiette, comme quand on cuisine à la maison. Je trouve honteux que ces grandes chaînes qui vendent des hamburgers aient trouvé le moyen de le faire alors que, pas plus tard que la semaine dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a soutenu que la chose n'était pas possible. Si ce n'était pas faisable, c'est qu'il ne voulait pas le faire.

Dans sa litanie d'excuses, il n'a cessé de dire que deux morts, ce n'était pas grand-chose, qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, qu'il ne fallait pas se soucier d'un ou deux décès. Il a dit que certains voulaient appliquer des solutions simplistes. C'était sans aucun doute de moi qu'il voulait parler, car j'ai demandé par une résolution que l'on fasse quelque chose et j'ai prié le comité de se pencher sur la question. Il trouvait regrettable que deux personnes en soient mortes, mais il a ajouté que les consommateurs devaient assumer une certaine part de responsabilité. Pourtant, plus on examine la question, plus on se rend compte qu'il y a des gens qui meurent et que leur mort aurait pu être évitée.

J'ai rapporté le cas d'un homme qui est mort lors d'une réception la veille du Jour de l'an, je crois, au Nouveau-Brunswick; le cas d'un couple de Chatham dont la fille est décédée des suites d'une réaction allergique; il y a eu d'autres cas au Québec et un peu partout ailleurs dans le pays. Pourtant, le ministre s'est contenté de réagir défensivement, voulant assurer ses arrières sur le plan politique, plutôt que de régler la question, de faire passer avant toutes choses la santé des Canadiens et de leur donner la possibilité de s'assurer que ce qu'ils mangent ne leur sera pas fatal.

Est-ce si déraisonnable de vouloir que le ministre assume ses responsabilités et informe les Canadiens que ce qu'ils mangeront ne les tuera pas? C'est là, à mon avis, une des responsabilités primordiales du ministre. S'il n'intervient pas pour empêcher les gens de mourir, à quoi peut-il bien servir? Il est chargé d'invoquer des excuses et de trouver des raisons pour ne pas intervenir.

Je crois que la question de l'étiquetage des aliments a non seulement l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi l'appui, déclaré ou non, de nombreux députés ministériels. Je dis au gouvernement et notamment au ministre que s'ils veulent que l'opposition leur permette de dépenser 25

milliards de dollars de l'argent des contribuables pour divers programmes, ils devraient commencer par établir des programmes qui n'existent pas encore.

Un programme que le gouvernement devrait faire absolument tout son possible pour lancer au cours de la présente session concerne toute la question de l'étiquetage des aliments. Il ne suffit plus que le ministre demande pourquoi. Il est temps qu'il dise pourquoi pas, et quand, où et comment, et qu'il se décide à prendre ses responsabilités au sérieux. Nous nous proposons de continuer à soulever cette affaire tant au comité qu'à la Chambre. Je crois que tous les partis sont d'accord là-dessus et je vais certes continuer à exercer des pressions auprès du gouvernement, dans le cadre du débat du projet de loi C-109 comme de toute autre mesure législative gouvernementale, pour qu'il se décide enfin à s'occuper de la santé des Canadiens.

M. Brightwell: Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je répons à l'allocation que vient de nous présenter la députée. Je ne vais pas lui poser de question, mais je ne serais pas étonné qu'elle veuille faire ensuite des observations.

J'ai pris note de ses observations au sujet de l'étiquetage des aliments et je suis persuadé que tout le monde souhaite que nous puissions établir clairement ce que contient la nourriture que l'on consomme au restaurant. Toutefois, je ne crois pas qu'elle ait exposé les difficultés que cela soulève. En tant que député ministériel, je veux qu'on fasse ce qu'il est pratique de faire. J'ai été content aussi de voir que la députée n'avait pas usé de cette question pour essayer de détruire un secteur industriel à des fins purement partisans comme elle l'a fait l'automne dernier dans l'affaire des moules.

Si je prends ici la parole, c'est tout d'abord compte tenu des réalisations du gouvernement. Il y a aujourd'hui environ 1,1 million de travailleurs de plus que du temps du gouvernement précédent. Quelque 85 p. 100 d'entre eux travaillent à plein temps comparé à 85 p. 100 de travailleurs à temps partiel du temps de l'ancien gouvernement. Quelque 500 000 personnes de moins vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, dont un grand nombre d'enfants. C'est un bilan formidable. Et environ 800 000 ne figurent plus sur la liste des contribuables. On a majoré le crédit d'impôt pour enfant qu'on envoie maintenant juste avant Noël, pendant la période de l'année où les parents concernés peuvent en tirer le meilleur parti. Et comme les taux d'intérêt sont en baisse, les frais d'habitation sont moins élevés fortement.

La députée ne trouve-t-elle pas que nous avons fait des miracles en comparaison des états de service du gouvernement du parti libéral dont elle fait partie?

Mme Copps: Madame la Présidente, je pourrais peut-être rappeler au député qu'en 20 ans de gouvernements libéraux, le taux de chômage a été en moyenne de 5,2 p. 100; c'est beaucoup trop, mais c'est bien loin du taux de chômage actuel. Le député aurait peut-être intérêt à ne pas trop se vanter en parlant du chômage.

Mais je réfute avec la dernière énergie ce qu'il a dit au sujet de mon rôle de critique de la santé dans l'affaire des moules empoisonnées. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a été complètement inepte et intempestif lorsqu'il a mis la population en garde contre tous les fruits de